

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 30/11/2017
Date d'affichage : 13/12/2017

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°2

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire indique que la commune connaît à présent le bilan financier global du projet « complexe périscolaire ». Pour parer à toutes difficultés budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative augmentant le budget des dépenses d'investissement d'un montant de 28 577.55 € (*qui représentent la participation financière de la commune*) au compte 204 sous la forme d'un fonds de concours, d'augmenter le budget recettes d'investissement au niveau des emprunts au compte 16 d'un montant de 28 000 € et de diminuer les dépenses de fonctionnement au compte 615 d'un montant de 577.55 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de prendre une deuxième décision modificative augmentant le budget de dépenses d'investissement d'un montant de 28 577.55 € au compte 204, d'augmenter le budget recettes d'investissement au niveau des emprunts au compte 16 et de diminuer les dépenses de fonctionnement au compte 615.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET